

PV n° 44 du 14 juin 2022

L'OFFICIEL LOTOIS

**DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – LIGUE D'OCCITANIE - FFF
715, Côte des Ormeaux – BP 21 – 46001 – CAHORS Cedex 9**



SECRETARIAT

**OUVERTURE : lundi, mardi, jeudi et vendredi
9 h 15 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 30**



05 65 35 68 10



secretariat@district-foot-lot.fff.fr



COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

INSCRIPTIONS

COUPE DU MIDI SENIORS MASCULINS 2022/2023 :

L'inscription pour les Coupes d'Occitanie SENIORS Edition 2022/2023 est ouverte

La Coupe d'Occitanie est ouverte à tous les clubs de la LFO sans distinction de série, à la condition qu'ils disputent les épreuves officielles de la FFF, de la LFO ou des Districts. Chaque club ne pourra engager qu'une seule équipe, par catégorie.

Les clubs évoluant en compétition nationale (L1, L2, N1, N2, N3, U19 et U17) devront engager leur équipe première équipe réserve disputant un championnat régional ou départemental.

COUPE OCCITANIE SENIORS

Rappel : Obligation de participation pour les clubs disputant un championnat de niveau REGIONAL (R1 – R2 et R3) et DEPARTEMENTAL 1.

- Droit d'engagement 45 Euros
- Date limite d'engagement 15.06.2022

Les clubs disputant les championnats R1 – R2 – R3 et D1 de la saison 2021/2022 ont été pré-engagés pour la saison 2022/2023.

Pour participer à cette nouvelle édition, vous devez impérativement valider votre pré-engagement, pour ce faire, il suffit de vous connecter à FOOTCLUBS :

1. Choisir la saison 2022/2023
2. Cliquer sur le menu « engagements »
3. A la ligne correspondant à la Coupe d'Occitanie Seniors, renseignez le champ « Avis club » en choisissant « Accord »
4. Enregistrez votre choix en cliquant sur le bouton « Valider ».

Pour les clubs dont la Coupe d'Occitanie n'apparaît pas, vous devez procéder de la manière suivante, toujours dans FOOTCLUBS :

1. Choisir la saison 2022/2023
2. Cliquer sur le menu « compétitions » puis sur la rubrique « engagements »
3. Cliquer sur le bouton en bas à droite « Engager une équipe »
4. Choisir le Centre de gestion : LIGUE FOOTBALL D'OCCITANIE et laissez-vous guider par les instructions.

Attention : Une demande d'engagement sur FOOTCLUBS doit être considérée comme un « pré-engagement ». L'engagement deviendra définitif seulement après validation et confirmation de la LFO visible sur FOOTCLUBS

Clubs en cours de fusion

Les clubs ayant des dossiers de fusion en cours doivent engager qu'une seule équipe au nom d'un des clubs concernés par cette fusion.

Le Service Compétitions procédera à la régularisation de cet engagement au nom du club issu de la fusion dès que cette fusion aura été validée par le Comité de Direction de la LFO

Pour toute demande de renseignements complémentaires

Contactez le Service Compétitions E.mail : competitions@occitanie.fff.fr

COUPE DE FRANCE SENIORS MASCULINS 2022/2023 :

Les inscriptions, pour la Coupe de France SENIORS Edition 2022/2023, sont désormais ouvertes.

Rappel : Obligation de participation pour les clubs disputant un championnat de niveau Fédéral et Régional (L1 – L2 – National – N2 – N3 – R1 – R1 et R3)

Modalités d'engagement :

- Dates limites d'engagement : 15 juin 2022
- Frais d'engagement : 52 euros
- Les engagements doivent s'effectuer uniquement **via FOOTCLUBS**

Tous les clubs engagés la saison 2021/2022 ont été pré-engagés pour la saison 2022/2023.

Pour participer à cette nouvelle édition, vous devez impérativement valider votre pré-engagement, pour ce faire, il suffit de vous connecter à FOOTCLUBS :

5. Choisir la saison 2022/2023
6. Cliquer sur le menu « compétitions fédérales » puis sur la rubrique « engagements »
7. Sur la ligne correspondant à la Coupe de France, renseignez le champ « Avis club » en choisissant « Accord » (ou « Refus » si vous ne souhaitez pas engager votre équipe)
8. Enregistrez votre choix en cliquant sur le bouton « Valider ».

Si dans votre espace FOOTCLUBS la Coupe de France n'apparaît pas, c'est que vous n'avez pas été engagé la saison passée, pour ce faire, toujours dans FOOTCLUBS :

5. Choisir la saison 2022/2023
6. Cliquer sur le menu « compétitions » puis sur la rubrique « engagements »
7. Cliquer sur le bouton en bas à droite « Engager une équipe »

8. Choisir le Centre de gestion : FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL et laissez-vous guider par les instructions.

Attention : Une demande d'engagement sur FOOTCLUBS doit être considérée comme un « pré-engagement ». L'engagement deviendra définitif seulement après validation et confirmation de la LFO visible sur FOOTCLUBS

Clubs en cours de fusion

Les clubs ayant des dossiers de fusion en cours doivent engager qu'une seule équipe au nom d'un des clubs concernés par cette fusion.

Le Service Compétitions procédera à la régularisation de cet engagement au nom du club issu de la fusion dès que cette fusion aura été validée par le Comité de Direction de la LFO

Pour toute demande de renseignements complémentaires

Contactez le Service Compétitions E.mail : competitions@occitanie.fff.fr

COMMISSION DES JEUNES

RECTIFICATIF HORAIRES JOURNEE DES DEBUTANTS :

Les fortes chaleurs qui sévissent actuellement sur le département du Lot, nous oblige à revoir la programmation de la **JOURNEE DES DEBUTANTS** prévue SAMEDI 18 JUIN 2022, l'après-midi.

En effet, celle-ci aura toujours bien lieu le **SAMEDI 18 JUIN 2022** mais à partir de **9 heures, le matin** (avec début des rencontres à 9 h 30) – au Stade de **TERRE ROUGE** à Cahors.

FINALE U15 ET U17 FUTSAL A CAHORS LE 18 JUIN 2022 - GYMNASSE P. ILBERT :

U15 A 14 HEURES :

Tirage de l'ordre des matchs le jour même.

Equipes qualifiées : Lacapelle Foot, Gcem et Glfc46 (3 matchs : 2 fois ¼ heures par rencontre).

U17 A 16 HEURES :

Equipes qualifiées : Glfc46 et Bouriane (2 fois 30 minutes).

TOURNOIS

Liste des tournois autorisés par le District du Lot de Football.

Rappel :

- Les joueurs licenciés U17 (nés en 2005) et trois joueuses licenciées U17F peuvent pratiquer en « sénior » sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral (art 73 des R.G.). Les catégories inférieures ne peuvent pas participer aux tournois Seniors.
- Les tournois U7 et U9 ne doivent pas établir de classement.

Uniquement les joueurs licenciés (donc assurés) sont autorisés à participer à un tournoi. Le temps de jeu global doit être respecté.

LISTE DES TOURNOIS AUTORISES :

- . ST GERMAIN, le 25 juin 2022 – U18, Séniors et Vétérans à 8 St Germain du Bel Air,
- . ELAN MARIVALOIS, le 2 juillet 2022 – U7, U9 et U13 (à 5 et à 8) à Leyme.

COMMISSION DES FEMININES

REUNION COMMISSION FEMININE

Afin de préparer la nouvelle saison, la Commission Féminine organise une réunion ouverte aux clubs féminins à Labastide Murat, le JEUDI 16 JUIN 2022, à 19 heures (club house).

COMMISSION ELECTORALE

COMPTE RENDU REUNION COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

DU DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL DU 10 JUIN 2022

La séance débute à 15 h

Présents :

M. BEAUFILS Charles, Président,
Monsieur CORMANE Jean-Pierre,

Excusés :

Monsieur BESSON Hervé,
Monsieur GAUBERT Christian,
Monsieur LAPLACE Daniel,

Assiste : CROS Véronique

Pour rappel, la commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction et de toutes autres élections organisées au sein du District.

Elle a notamment compétence pour émettre un avis à l'attention du Comité de Direction sur la recevabilité des candidatures.

Après extraction des résultats du vote, via le site balotilo.org, la Commission Electorale prend connaissance des résultats :

Participation : 56% (35 votes exprimés).

Représentants des clubs élus :

TEULIERES Michel, titulaire
DOLS Philippe, titulaire
ANSEL Sarah, suppléante
ROUQUIE Jérôme, suppléant

Représentants du District :

CUNIAC Didier, titulaire
VAYSSIERES Fanny, titulaire
VERMANDE Claudine, titulaire

BOYER Jean Luc, suppléant

RAYNAL Marie Laure, suppléante

BARRE Jacques, suppléant

La Commission Electorale valide à l'unanimité des présents les résultats de l'élection des délégués représentant les clubs de District aux Assemblées Générales de la Ligue, saison 2022/2023.

La séance est levée à 16 h.

Charles BEAUFILS,

Président de la Commission Electorale,

Jean Pierre CORMANE,

Secrétaire de séance.